

Séance du : 15 février 2010

Nombre de Membres		
Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

L'an deux mil dix et le quinze février, vingt et une heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAT Serge, maire.

Date de Convocation

9.02.2010

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, LAPORTE Christophe, IRIGOYEN Bruno, PAILHAS Michel, DUCASSE Christophe.

Mmes CARRERE Annie, GESTAIN Josiane, URRICARIET Cécile, BERTHIER Aline.

Date d'affichage

9.02.2010

Absents excusés : Mmes LOISELLE Elodie, Mrs FERRER Alain, DHUGUES Jean-Louis.

Secrétaire : Mr PAILHAS Michel.

Objet de La Délibération : vote des subventions aux associations.

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 201 ont été examinées en réunion préparatoire. Le conseil municipal sur proposition de Mr le maire vote les subventions suivantes pour l'exercice 2010.

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2010		
6574	Subventions versées aux associations	2010
	ADMR	550,00 €
	Amicale des maires	30,00 €
	Amicale des retraités	155,00 €
	Association Randonneurs de Bigorre	0,00 €
	Association des parents d'élèves	200,00 €
	Ball trap club	80,00 €
	Compagnie Archers d'Esteous	400,00 €
	Conscrits de Pouyastruc	800,00 €
	Coup de Pouce	300,00 €
	Ecole de Judo Pouyastruc	450,00 €
	Gymnastique volontaire	350,00 €
	La fraternelle	250,00 €
	Les Boussalous	80,00 €
	Les chanteurs de l'Esteous	150,00 €
	Lieutenants de Louveterie	40,00 €
	Livre en Bigorre	0,00 €
	Parenthèses	150,00 €
	Société de chasse	155,00 €
	Tennis club de Pouyastruc	600,00 €
	USCP Rugby	1 400,00 €
	Total	6 140,00 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations ou ils sont représentants, adhérents ou administrateur.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois, et an ci-dessus.
Certifié conforme, au registre des délibérations signé par les membres présents
Le Maire,